

FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE OU PRÉLIMINAIRE DES INCIDENCES NATURA2000



Pourquoi ?

Le présent document peut être utilisé comme suggestion de présentation pour une évaluation des incidences simplifiée. Il peut aussi être utilisé pour réaliser l'évaluation préliminaire d'un projet afin de savoir si un dossier plus approfondi sera nécessaire.

Évaluation simplifiée ou dossier approfondi ?

Dans tous les cas, l'évaluation des incidences doit être conforme au contenu visé à l'article R414.23 du code de l'environnement.

Le choix de la réalisation d'une évaluation simplifiée ou plus approfondie dépend des incidences potentielles du projet sur un site Natura 2000. Si le projet n'est pas susceptible d'avoir une quelconque incidence sur un site, alors l'évaluation pourra être simplifiée. Inversement, si des incidences sont pressenties ou découvertes à l'occasion de la réalisation de l'évaluation simplifiée, il conviendra de mener une évaluation approfondie.

Le formulaire d'évaluation préliminaire correspond au R414-23-I du code de l'environnement et le « canevas dossier incidences » au R414-23-II et III et IV de ce même code.

Par qui ?

Ce formulaire peut être utilisé par le **porteur du projet**, en fonction des informations dont il dispose (cf. p. 9 : « ou trouver l'info sur Natura 2000 ? »). Lorsque le ou les sites Natura 2000 disposent d'un DOCOB et d'un animateur Natura 2000, le porteur de projet est invité à le contacter, si besoin, pour obtenir des informations sur les enjeux en présence. Toutefois, lorsqu'un renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu, il est possible de mettre un point d'interrogation.

Pour qui ?

Ce formulaire permet au **service administratif instruisant le projet** de fournir l'autorisation requise ou, dans le cas contraire, de demander de plus amples précisions sur certains points particuliers.

Définition :

L'évaluation des incidences est avant tout une **démarche d'intégration des enjeux Natura 2000 dès la conception du plan ou projet**. Le dossier d'évaluation des incidences doit être conclusif sur la potentialité que le projet ait ou pas une incidence significative sur un site Natura 2000.

Coordonnées du porteur de projet :

Nom (personne morale ou physique) : COMBRONDE

Commune et département : THIERS (63)

Adresse : Z.I. de Felet

Téléphone : 04.73.80.89.13

Email : a.crocombette@groupecombronde.com

Nom du projet : Étude simplifiée d'incidences Natura 2000 du projet COMBRONDE à Arles

A quel titre le projet est-il soumis à évaluation des incidences (ex : dossier soumis à notice d'impact, ou dossier soumis à autorisation d'occupation temporaire du domaine public) ?

Présence de la ZSC FR9301596 - Marais de la vallée des Baux et marais d'Arles.

1 Description du projet, de la manifestation ou de l'intervention

a. Nature du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Préciser le type d'aménagement envisagé (exemple : canalisation d'eau, création d'un pont, mise en place de grillages, curage d'un fossé, drainage, création de digue, abattage d'arbres, création d'un sentier, manifestation sportive, etc.).

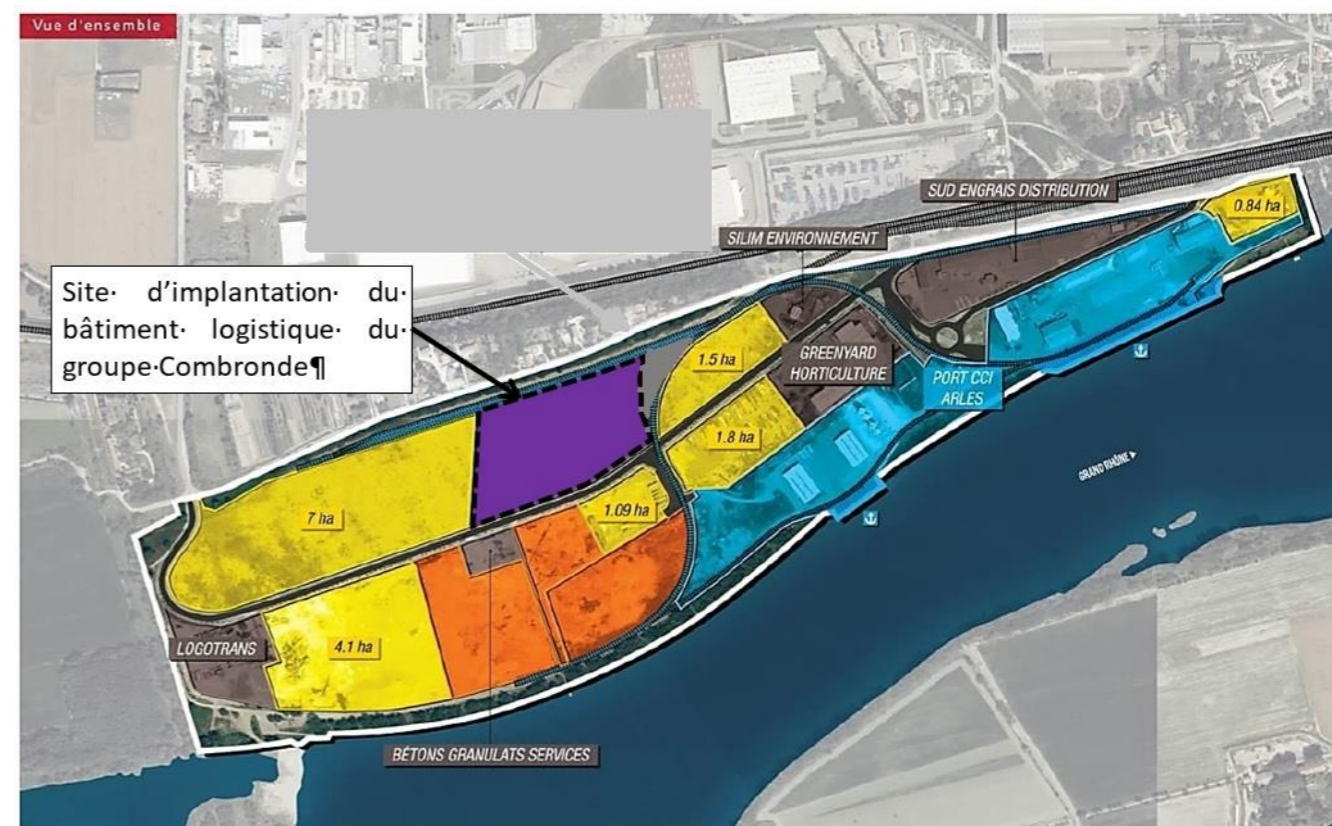
Le projet consiste à valoriser les parcelles vacantes par l'accueil de nouvelles entreprises sur le site industrialo-portuaire (SIP) d'Arles.

Au croisement de l'axe nord-sud de l'Europe et du bassin méditerranéen, la situation géographique du Port d'Arles offre un potentiel unique pour couvrir les principales liaisons maritimes européennes et méditerranéennes.

Au fil de son développement, le port d'Arles a développé des compétences et un savoir-faire reconnu. La structure portuaire s'illustre particulièrement dans son aptitude à traiter les marchandises diverses en conventionnel (c'est-à-dire non conteneurisées). Parmi les filières phares du port d'Arles on compte :

- les produits forestiers : bois scié, bois rond, pâte à papier
- les produits agricoles : céréales, engrais
- les minéraux bruts : ballast ferroviaire ; sel de déneigement

Ici, le projet Combronde est la création d'un bâtiment logistique devant s'implanter sur la parcelle en violet sur le plan ci-dessous. Il permettra le stockage de palette d'eau minérale puis le transport en multimodal rail/route. La parcelle en violet qui sera utilisée par Combronde est une parcelle de l'ancien centre de tri Delta recyclage, bâtiment ayant subi un incendie et étant démantelé à ce jour. Les parcelles en jaune et en orange sont des parcelles vacantes restant au sein du SIP.



b. Localisation du projet par rapport au(x) site(s) Natura 2000 et cartographie

Joindre dans tous les cas une **carte de localisation** précise du projet (emprises temporaires, chantier, accès et définitives...) par rapport au(x) site(s) Natura 2000 sur une photocopie de carte IGN au 1/25 000^e. Si le projet se situe en site Natura 2000, joindre également **un plan de situation détaillé** (plan de masse, plan cadastral, etc.).

Le projet est situé :

Nom de la commune : Arles

N° Département : 13

Lieu-dit :

- Hors site(s) Natura 2000 A quelle distance ?
À 3,52 km du site n° FR9301596 de site(s) : Marais de la vallée des Baux et marais d'Arles.

c. Étendue/emprise du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Emprises au sol temporaire et permanente de l'implantation ou de la manifestation (si connue) :

- < 100 m² 1 000 à 10 000 m² (1 ha)
 100 à 1 000 m² > 10 000 m² (> 1 ha)

- Longueur (si linéaire impacté) : (m.)
- Emprises en phase chantier :
- Aménagement(s) connexe(s) : parking, réseaux, stockage, gestion des eaux de surface, etc.



Secteur d'étude avant incendie



Parcelle d'étude après incendie

Préciser si le projet, la manifestation ou l'intervention générera des aménagements connexes (exemple : voiries et réseaux divers, parking, zone de stockage, etc.). Si oui, décrire succinctement ces aménagements. Pour les manifestations, interventions : infrastructures permanentes ou temporaires nécessaires, logistique, nombre de personnes attendues.

Les aménagements connexes (réseaux, stockages de matériels et matériaux, etc.) sont inclus dans le secteur d'étude.

d. Durée prévisible et période envisagée des travaux, de la manifestation ou de l'intervention :

- Projet, manifestation :

- diurne
 nocturne

- Durée précise si connue : (jours, mois)

Ou durée approximative en cochant la case correspondante :

- < 1 mois 1 an à 5 ans
 1 mois à 1 an pour le chantier > 5 ans

- Fréquence :

- chaque année
 chaque mois
 autre (préciser) :

e. Entretien / fonctionnement / rejet

Préciser si le projet ou la manifestation générera des interventions ou rejets sur le milieu durant sa phase d'exploitation (exemple : traitement chimique, débroussaillage mécanique, curage, rejet d'eau pluviale, pistes, zones de chantier, raccordement réseaux...). Si oui, les décrire succinctement (fréquence, ampleur, etc.).

L'entretien des espaces verts sera réalisé par des interventions manuelles et mécaniques en bannissant l'emploi de produits phytosanitaires. Elles viseront à maintenir un continuum vert au nord (d'est en ouest) et une gestion favorisant la biodiversité.

Le nouvel aménagement se raccordera en limite de parcelle aux réseaux existants.

L'imperméabilisation des sols au droit des futurs bâtiments devra faire l'objet d'une analyse via la « Nomenclature eau » (article R214-1 du Code de l'Environnement).

a. Budget

Coût approximatif (cocher la case correspondante) :

- | | |
|----------------------------------------------|---------------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> < 5 000 € | <input type="checkbox"/> de 20 000 € à 100 000 € |
| <input type="checkbox"/> de 5 000 à 20 000 € | <input checked="" type="checkbox"/> > à 100 000 € |



Diagnostic écologique
Site Industriel et Portuaire d'Arles Nord (13)

- Zones Naturelles d'Intérêt Reconnu -
Natura 2000

- Secteur d'étude
- Aire d'étude rapprochée (250 m)
- Aire d'étude intermédiaire (3 km)
- Aire d'étude éloignée (6 km)
- Parcelle dédiée au projet COMBRONDE
- Zones de protection spéciale (ZPS)
- Site d'Intérêt Communautaire (SIC/ZSC)

0 1 2 3 4

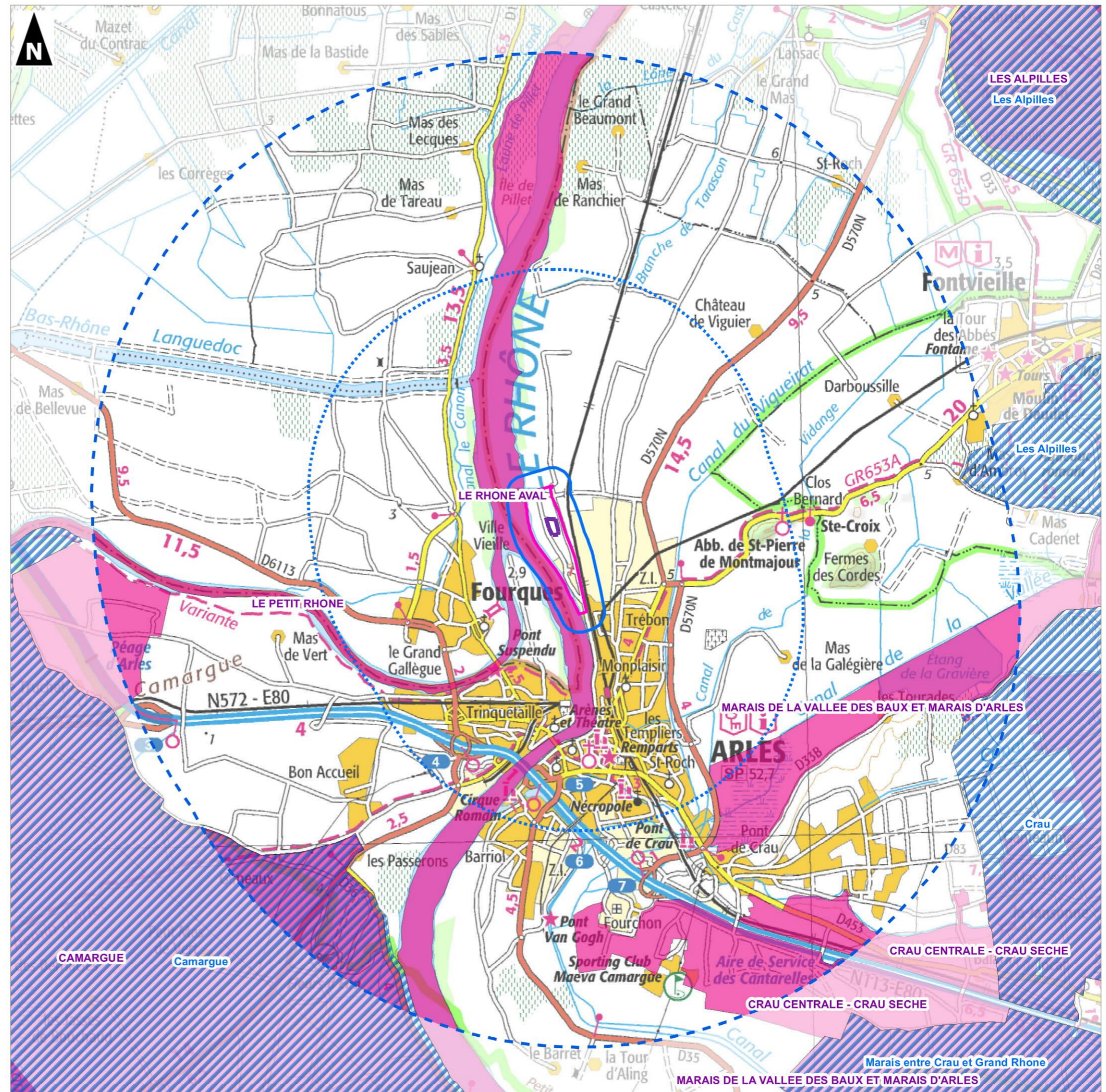
Kilomètres

1:54 500

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)



Réalisation : AUDDICE, 2018
Source de fond de carte : SCAN 100® (Métropole)
Sources de données : IGN BD CARTO, DREAL PACA, CNR - AUDDICE, 2018



2 Définition et cartographie de la zone d'influence du projet

La zone d'influence est fonction de la nature du projet et des milieux naturels environnants. Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues (poussières, bruit, rejets dans le milieu aquatique...).

La zone d'influence est plus grande que la zone d'implantation. Pour aider à définir cette zone, il convient de se poser les questions suivantes :

Cocher les cases concernées

- Rejets dans le milieu aquatique (risque de pollution accidentelle)
- Pistes de chantier, circulation
- Rupture de corridors écologiques (rupture de continuité écologique pour les espèces)
- Poussières, vibrations
- Pollutions possibles
- Perturbation d'une espèce en dehors de la zone d'implantation
- Bruits
- Autres incidences

3 État des lieux de la zone d'influence

Cet état des lieux écologique de la zone d'influence (zone pouvant être impactée par le projet) permettra de déterminer les incidences que peut avoir le projet ou manifestation sur cette zone.

PROTECTIONS :

Le projet est situé en :

- Réserve Naturelle Nationale
- Réserve Naturelle Régionale
- Parc National
- Arrêté de protection de biotope
- Site classé
- Site inscrit
- PIG (projet d'intérêt général) de protection
- Parc Naturel Régional
- ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique)
- Réserve de biosphère
- Site RAMSAR

USAGES :

Cocher les cases correspondantes pour indiquer succinctement quels sont les usages actuels et historiques de la zone d'influence.

- Aucun
- Pâturage / fauche
- Chasse
- Pêche
- Sport & Loisirs (VTT, quads, promenade, ...)
- Agriculture
- Sylviculture
- Décharge sauvage
- Perturbations diverses (inondation, incendie...)
- Cabanisation
- Construite, non naturelle
- Autre (préciser l'usage) :

Commentaires : la parcelle est couverte de béton et bitume broyés.



Parcelle vacante

MILIEUX NATURELS ET ESPECES :

MILIEUX NATURELS :

TYPE D'HABITAT NATUREL		Cocher si présent	Commentaires
Milieux ouverts ou semi-ouverts	pelouse pelouse semi-boisée lande garrigue / maquis autre : zone ouverte	<input checked="" type="checkbox"/>	Zone anthropisée entretenue par fauche
Milieux forestiers	forêt de résineux forêt de feuillus forêt mixte plantation autre :	<input checked="" type="checkbox"/>	Le long de la voirie, des arbustes méditerranéens sont implantés.
Milieux rocheux	falaise affleurement rocheux éboulis blocs autre :		
Zones humides	fossé cours d'eau étang tourbière gravière prairie humide autre : petites roselières	<input checked="" type="checkbox"/>	Rhône et îles à proximité
Milieux littoraux et marins	falaises et récifs grottes herbiers plages et bancs de sables lagunes autre :		
Autre type de milieu	friche herbacée autre :		

ESPECES FAUNE, FLORE :

Aucun habitat d'intérêt communautaire n'a été observé au sein de la parcelle.

Le Castor d'Europe est la seule espèce observée à proximité qui est mentionnée dans le site Natura 2000 au sein du secteur d'étude mais en dehors de la parcelle étudiée. D'autres espèces comme certains odonates, certains poissons ou chauve-souris sont potentielles au niveau du Rhône ; les habitats de la parcelle ne présentent aucun intérêt significatif pour ces espèces en tant que zone de reproduction, de repos ou de nourrissage.

4 Incidences du projet

Destruction ou détérioration d'habitat (= milieu naturel) ou habitat d'espèce (type d'habitat et surface) : aucune incidence n'est à prévoir sur les habitats d'espèces de la ZSC - LE PETIT RHÔNE.

Destruction ou perturbation d'espèces (lesquelles et nombre d'individus) : perturbation possible de certains individus de la ZSC en phase de travaux. Des mesures d'évitement (lors de l'implantation du projet - projet centré sur un minimum de surface au sol et uniquement dans l'emprise de la parcelle anciennement Deltarecyclage), de balisage et de sensibilisation des équipes chantier seront effectuées afin qu'aucun engin ne s'approche du Rhône et plus globalement des milieux riverains et autres parcelles vacantes. De plus, les travaux lourds débiteront entre septembre et octobre. En tenant compte des habitats d'espèces présents à proximité (car aucun viable au sein de la parcelle dont le sol est du béton et bitume broyés), de ceux recensés au niveau de la ZSC au droit du projet et des espèces inventoriées et potentielles au niveau du SIP Global, et en tenant compte de mesures d'encadrement du chantier, aucune incidence significative n'est à prévoir sur les habitats et sur les individus d'espèces de faune et de flore de la ZSC - LE PETIT RHÔNE.

En phase de fonctionnement, compte tenu de l'activité passée, de celle actuelle au sein du SIP global, les espèces ne subiront aucune incidence significative supplémentaire, sous réserve que les activités nouvelles ne présentent pas de nouvelles sources de gênes. En effet, une attention particulière est appliquée sur la mise en place de luminaires (type, halo vers le bas, ...) et à usage limité.


Perturbations possibles des espèces dans leurs fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation...) : la parcelle étudiée s'inscrit dans le SIP d'Arles Nord, zone en continuité de l'urbanisation. Aucune incidence significative du projet n'est à prévoir sur les habitats d'espèce de la ZSC - LE PETIT RHÔNE, sur les fonctions vitales des espèces et sur les fonctionnalités du réseau écologique ; la connexion écologique que représente le Rhône n'est pas impactée de manière significative (préservation de la fonctionnalité du site, travaux réalisés en période diurne, balisage, lutte contre les espèces envahissantes, etc.).




Diagnostic écologique
Site Industriel et Portuaire d'Arles Nord (13)

- Faune patrimoniale
(hors chiroptères et oiseaux) -

 Secteur d'étude

 Couleuvre de Montpellier

 Indices de présence du Castor d'Europe

 Indices de présence du Hérisson d'Europe

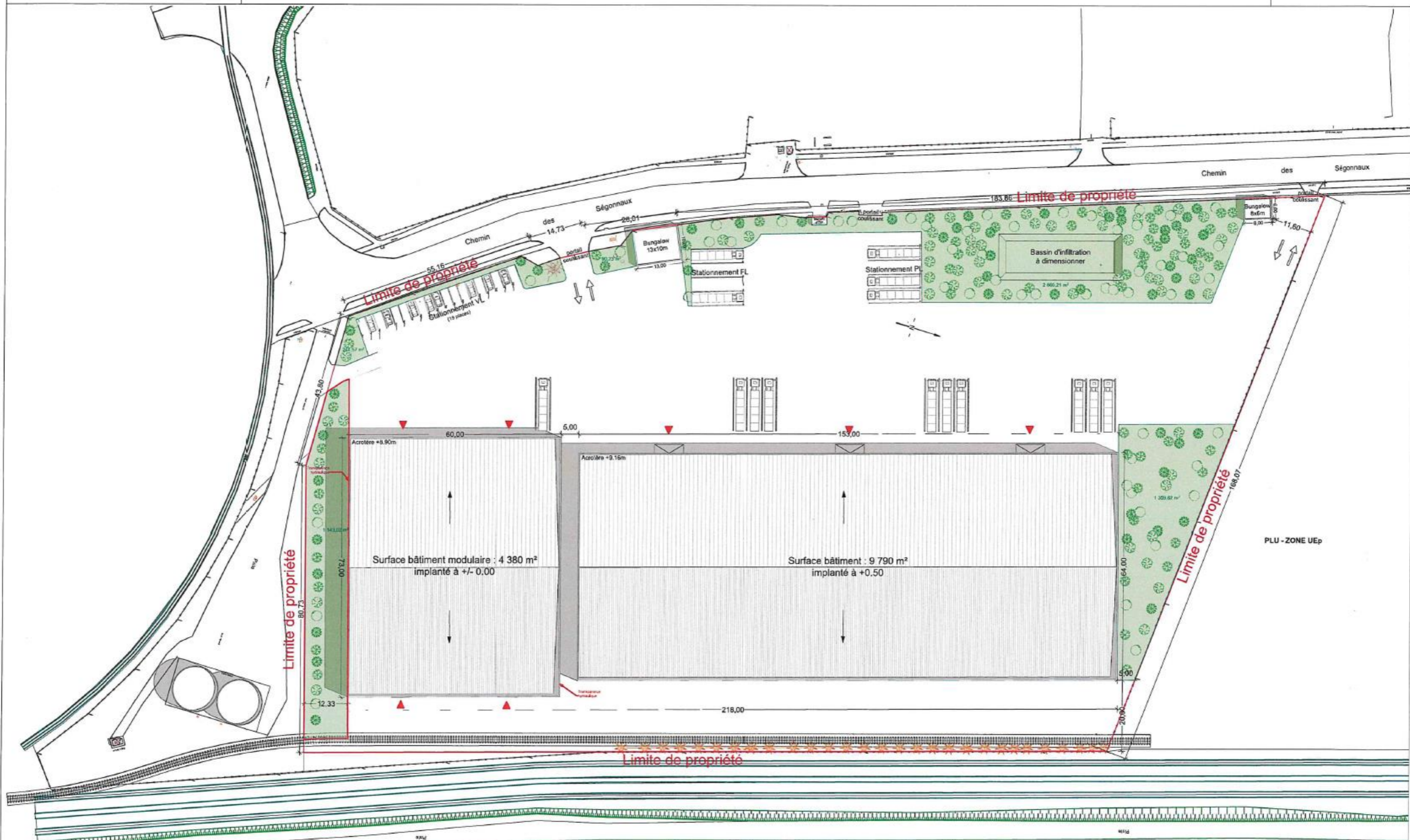
 Tarente de Mauritanie



1:7 500

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)
Réalisation : AUDDICE, 2018
Source de fond de carte : ORTOPHOTO IGN
Sources de données : BING - CNR - AUDDICE, 2018





	BP 413 - 10 rue Beau de Rochas 63110 BEAUMONT CDIS Tél. 04.73.28.01.01 distec@distec.com		10 Rue Beau de Rochas 63110 BEAUMONT Tél. 06.40.48.73.37 contact@archidistec.com	AF 20-08	PLAN DE MASSE PLAN GÉNÉRAL	Ech : 1/1000 ^e Ind : D		10/07 2020
--	---------------------------------------------------------------------------------------------------	--	-------------------------------------------------------------------------------------------	----------	---------------------------------------------	--------------------------------------	--	---------------

5 Conclusion

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet. A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :

- *Une surface relativement importante ou un milieu d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce est détruit ou dégradé à l'échelle du site Natura 2000*
- *Une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital*

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence ?

NON : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

Exposé sommaire des raisons pour lesquelles le projet n'a pas d'incidences :
Suite à des prospections de terrain effectuées en 2018 par les écologues d'Auddicé Environnement, aucun individu et ni aucun habitat ayant justifiés la désignation de la ZSC FR9301596 - Marais de la vallée des Baux et marais d'Arles ont été directement observés sur la zone d'implantation envisagée du projet. Ce dernier, composé de bitume et béton broyés et compactés, ne présente aucun rôle pour la conservation des espèces de flore et de faune citées dans cette ZSC. De plus, aucun corridor fonctionnel n'est impacté de manière significative par le projet et ce dernier vise à s'insérer dans son environnement (préservation de la fonctionnalité du SIP, projet perméable à la petite faune, travaux réalisés en période diurne, attention sur la mise en place de luminaire, ...). Ainsi, aucune incidence significative n'est à prévoir sur ce site Natura 2000, ni sur le réseau Natura 2000.

OUI : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier plus poussé doit être réalisé. Ce dossier sera joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

A (lieu) : Arles

Signature :

Le (date) : 16/07/2020